

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN TENUE LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2013 À COMPTER DE 19 :00 HEURES, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES DU CONSEIL ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance de consultation;
2. Constat de la régularité de la tenue de l'assemblée;
3. Explications au sujet de l'adoption du projet de règlement portant le numéro 2013-16 « Règlement n° 2013-16 amendant le plan d'urbanisme n° 2012-07 de la Municipalité d'Eastman » ;
4. Période de questions réservée au public;
5. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DE CONSULTATION

Sont présents : M. le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère Nathalie Lemaire ainsi que Messieurs les conseillers, Jean-Maurice Fortin et Michel Fréchette.

Est également présente : Mme Caroline Rioux, directrice générale.

Aucun contribuable n'est présent.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 00.

2. CONSTAT DE LA RÉGULARITÉ DE LA TENUE DE LA SÉANCE

Mme Rioux informe toutes les personnes présentes en ce sens qu'une copie du projet de règlement faisant l'objet de la présente séance publique a été remise à chacun des membres du conseil municipal et que les avis publics requis ont été affichés dans le journal local ainsi que sur les panneaux de la municipalité le 13 novembre 2013.

3. EXPLICATIONS AU SUJET DU PROJET DE RÈGLEMENT 2013-16 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME N° 2012-07;

M. le Maire Yvon Laramée explique le règlement 2013-16 quant à sa teneur et aux conséquences de son adoption.

Il informe également les personnes présentes en ce sens que ce règlement n'est pas soumis au processus référendaire.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
aucune

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. le Maire remercie toutes les personnes pour leur présence et leur contribution aux discussions et lève la séance à 19h05.

Yvon Laramée,
Maire

Caroline Rioux,
Directrice générale